Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938417060-20251211-DELIB2025_211-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Mickaël SEGUIN, Isabelle JOUFFE, Bernard CHRETIEN, Aurore BAUCHE, Vincent CHESNAIS, Pierrick LORY, Michel RAFFRAY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Alix CHOLLET, Magalie TEILLET, Angélique LE VERGE, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Xavier MONSCH et Christian EON, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Philippe PLARD *(ayant donné pouvoir à Nicole VILLER),* Estelle HERVE GUILLEMOT *(ayant donné pouvoir à Xavier MONSCH),* Jean-Yves GUEGUEN *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT),* Vanessa SAMSON, Gladys GARETTE, Marie LECOUPLIER et Jacquy GUERIN.

Secrétaire de séance : Alix CHOLLET

DELIBERATION 211/2025 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 75/2025

Aurélie LEMARCHAND, intéressée dans cette affaire, quitte la salle.

Suite à la demande de l'école Sainte Jeanne d'Arc sollicitant une aide exceptionnelle pour un voyage scolaire,
Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (26 voix Pour, 1 voix Contre et 1 abstention), le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder la subventions suivante pour l'année 2025 :**
  - **Association OGEC école Sainte Jeanne d'Arc : 1 500 €** *(pour voyage scolaire)*
- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Maire délégué, à signer les documents relatifs à cette subvention.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)